

## Compte-rendu réunion du 08.04.2021

Réunion par rapport aux examens d'avril 2021

Conformément aux directives du MESRI l'autorisant, **les examens des formations de santé seront maintenus en présentiel**. Le professeur Xavier Bertrand insiste sur le fait qu'il n'y a pas de surrisque de contamination dans les amphis, si les gestes barrières et la distanciation sociale sont respectés. Ils s'appuient sur les modélisations de Pasteur qui vont dans ce sens.

Cependant, si jamais il devait y avoir une **dégradation très importante des conditions sanitaires** dans les trois semaines à venir, ils se réserveraient la possibilité de tout basculer en distanciel, sans report des dates d'examens.

Concernant les **partiels des M1**, la raison pour laquelle ils sont condensés sur deux jours est liée à des soucis de logistique concernant les tablettes, qui semblent relativement immuables. Nous essaierons malgré tout de discuter d'éventuelles alternatives, mais sans grande garantie de succès en raison de la complexité de la situation.

Le passage en distanciel des **ECNi test** est justifié par le fait qu'il ne s'agit pas d'un réel examen, mais d'un entraînement, n'imposant dès lors pas la tenue de l'épreuve en présentiel. De plus, d'après le sondage diffusé cette semaine, une majorité des M3 serait en faveur du distanciel.

Pour ce qui est des **ECOS**, il n'est pas possible de reporter en raison de leur logistique contraignante, mais de possibles ajustements seront étudiés pour améliorer l'application des gestes barrière (meilleure dissémination temporelle et spatiale des étudiants en attente). De plus, le doyen rappelle le fait qu'il s'agit d'une simulation de relation soignant/patient, donc nécessitant le respect de l'hygiène tel qu'à l'hôpital, n'augmentant *de facto* pas le risque sanitaire de trop.

Enfin, un **examen complémentaire exceptionnel**, qui n'est pas un rattrapage (session 1bis), sera mis en place pour les cas contact et COVID+. ATTENTION cependant : il faudra être en mesure de le prouver (*COVID+ : donner les résultats de test positif / cas contact : donner la notification de la CPAM*).

Pour les **épreuves d'UE libres** ayant eu lieu aujourd'hui : si vous étiez positif, ou cas contact, et n'avez pas pu assister à vos épreuves, contactez-nous via notre adresse mail (*elus.ufrsmp.besancon@gmail.com*), et allez vous déclarer rapidement à la CPAM (*ou sur la plateforme en ligne de la fac*).

- Vos élus UFR